

Délégation Côtes d'Armor  
Rue Crec'h Ugen 22 810 Belle-Isle-en-Terre  
02 96 21 14 70  
[cotes-darmor@eau-et-rivieres.org](mailto:cotes-darmor@eau-et-rivieres.org)

À Belle-Isle-en-Terre, le 11 décembre 2019

Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor,  
Direction départementale de la protection des  
populations  
9 rue du Sabot – BP 34  
22440 Ploufragan

## **Objet : Consultation publique EARL Le Corguillé**

### **Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor,**

Notre association a pris connaissance de la demande présentée par l'EARL Le Corguillé pour procéder à une augmentation de son cheptel sur le site de Carquitté à Hillion. Sur le fond du dossier, nous souhaitons vous faire part de plusieurs remarques :

- Concernant la consommation en eau de l'élevage :

La consommation en eau après projet est estimée à 6 299 m<sup>3</sup>/an. Il est précisé que celle-ci proviendra d'un forage déclaré ou du réseau si problème. Du fait de la proximité du forage vis-à-vis du littoral, est-il tenu compte de la potentialité d'atteindre le biseau salé avec cette consommation ? Le forage actuel a-t-il déjà connu des épisodes lors desquels il n'était plus en capacité de fournir suffisamment d'eau en quantité ou en qualité ? Le report de la consommation de l'élevage vers le réseau d'eau public en cas de sécheresse ne serait pas sans conséquence et pourrait rendre encore plus difficile une situation déjà tendue vis-à-vis de l'accès à l'eau potable pour la population.

- Concernant les nuisances :

Il est mentionné que l'air vicié sera expulsé des bâtiments par une ventilation dynamique automatisée via des cheminées. S'il est précisé que de l'ammoniac, des poussières et des odeurs seront rejetés dans l'air (p.8 du CERFA) ; la réduction ou le traitement de l'ammoniac rejeté dans l'air n'est pas abordé, ni ses conséquences.

Par ailleurs, concernant le bruit, la localisation des moteurs entraînant la ventilation n'est pas indiquée, ni, s'il y a lieu, une quelconque protection pour en limiter le volume sonore. Enfin, il est prévu la construction d'une cellule de stockage de céréales. Il n'est pas mentionné, si elle sera (est?) adossée à une fabrique d'aliment à la ferme et si oui les nuisances potentielles engendrées et la ou les manières de les éviter ou les réduire.

- **Siège social**

Eau & Rivières de Bretagne  
Centre Régional d'Initiation à la Rivière  
22810 BELLE-ISLE-EN-TERRE  
Tél. : 02 96 21 38 77  
[www.eau-et-rivieres.org](http://www.eau-et-rivieres.org)

- Concernant l'équilibre de la fertilisation

La balance globale azotée pour l'EARL de Carivan est de 24 après projet. En comparant les rendements prévisionnels de ce prêtre avec l'annexe 3 de l'arrêté du 17 juillet 2017 établissant le référentiel régional de mise en œuvre de l'équilibre de la fertilisation azotée pour la région Bretagne, il semble que les rendements soient assez optimistes : près de 10qtx de plus par hectare pour le blé ou 5qtx de plus par hectare pour le maïs grain. D'une manière générale, les rendements semblent surestimés. Aucune justification n'est apportée pour appuyer cet optimisme.

Pourtant, le projet de plan d'épandage se situe dans une zone extrêmement sensible à la pollution diffuse, qui exige une réduction de la pression organique ! Le plan d'épandage se situe en effet à la fois :

- en ZAR, zone d'action renforcée pour la protection des eaux contre les pollutions par les nitrates d'origine agricole ;
- en baie à algues vertes, donc une zone à protéger particulièrement des augmentations de la pression azotée ;
- à proximité du littoral et du Gouessant.

- Concernant les structures morales concernées :

La mention faite à la page 11 (ou 33/104) manque de clarté. Il serait bon de préciser les liens entre les différentes structures morales afin d'avoir une photographie plus claire des exploitations concernées.

- Concernant la reprise de la phase solide du TRAC :

La convention annexée à la demande ne précise pas la fréquence des enlèvements.

- Concernant les impacts cumulés de cette augmentation de cheptel avec d'autres élevage alentours

Il n'est pas précisé le nombre d'élevages dans un rayon proche, ni les types et modes de production. En ne prenant que l'exemple des consommations en eau, plusieurs élevages agricoles s'approvisionnant tous via des forages entraîneraient une pression non négligeable sur la ressource en eau et potentiellement des risques d'atteindre le biseau salé. D'autres impacts aurait mérité d'être précisés : bruit, retombées d'ammoniac, trafic routier...

Le site de la MRAe dédié montre pourtant que quelques dossiers ont reçu un avis à Hillion ou dans des communes limitrophes (<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/avis-de-l-autorite-r331.html>)

Notre association vous demande de bien vouloir prendre en compte ces demandes dans le cadre de l'avis que vous formulerez sur ce projet.

Vous en remerciant par avance, nous vous assurons, Monsieur le Préfet, de notre considération distinguée.

Pour Eau et rivières de Bretagne,  
Dominique Le Goux

- **Siège social**

Eau & Rivières de Bretagne  
Centre Régional d'Initiation à la Rivière  
22810 BELLE-ISLE-EN-TERRE  
Tél. : 02 96 21 38 77  
[www.eau-et-rivieres.org](http://www.eau-et-rivieres.org)